

---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

CNW-TELBECCODE 1 + HEBDOS

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC NOMMÉ AU COMITÉ DIRECTEUR DU COGEL, ORGANISATION INTERNATIONALE DÉDIÉE À LA BONNE GOUVERNANCE ET À L'INTÉGRITÉ DES ORGANISATIONS PUBLIQUES**

Québec, le 10 décembre 2021 – Le 8 décembre dernier, les membres du [Council on Governmental Ethics Laws \(COGEL\)](https://www.cogel.org/page/2022SteeringComm) ont unanimement approuvé la nomination du commissaire au lobbyisme, M<sup>e</sup> Jean-François Routhier, pour rejoindre leur comité directeur. Pour connaître tous les membres du comité de direction : <https://www.cogel.org/page/2022SteeringComm> (en anglais seulement).

Avec le directeur général des élections de la Saskatchewan, M. Michael Boda, M<sup>e</sup> Routhier est le deuxième représentant canadien à siéger sur l'actuel comité directeur du COGEL. Il est nommé pour un mandat de quatre ans. « C'est un honneur pour moi de représenter le Québec au sein de ce comité directeur. Comme personne désignée chargée d'encadrer le lobbyisme au Québec, je trouve important de partager et de nourrir mes réflexions sur l'ensemble des enjeux qui caractérisent les bonnes pratiques en matière de gouvernance publique », a déclaré le commissaire au lobbyisme.

La nomination de M<sup>e</sup> Routhier est d'autant plus significative, puisque la prochaine conférence annuelle du COGEL se tiendra à Montréal, en décembre 2022. « Ce sera l'occasion pour mes collègues régulateurs et moi-même de mettre en lumière la force de la vie démocratique québécoise, de démontrer que le Québec continue de se positionner parmi les meilleures juridictions en matière de gouvernance et d'intégrité de la vie publique et qu'il prend les moyens pour y parvenir », ajoute M<sup>e</sup> Routhier.

Basé aux États-Unis, COGEL est une organisation professionnelle internationale qui s'intéresse aux enjeux de l'éthique gouvernementale, des élections, du financement de campagnes électorales, de l'encadrement du lobbyisme, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Le COGEL compte environ 200 membres provenant principalement des États-Unis et du Canada, ainsi que de quelques membres européens, australiens et latino-américains.

**LE COMMISSAIRE  
AU LOBBYISME  
DU QUÉBEC**

Nommé par l'Assemblée nationale du Québec dont il relève afin d'assurer son indépendance, le commissaire au lobbyisme a pour mission de promouvoir la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, ainsi que de faire respecter la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et le Code de déontologie des lobbyistes.

Par son expérience et son expertise en matière d'encadrement des communications d'influence, le Commissaire au lobbyisme du Québec vise à contribuer au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les personnes qui les dirigent.

- 30 -

**POUR INFORMATION**

Marie-Noëlle Saint-Pierre, conseillère en communication  
Commissaire au lobbyisme du Québec  
Tél. : 418 643-1959 ou cellulaire : 418 473-3243  
Courriel : [mnsaintpierre@commissairelobby.qc.ca](mailto:mnsaintpierre@commissairelobby.qc.ca)